



Entre 2010 et 2012, 30 146 victimes de la traite des êtres humains ont été enregistrées dans les États membres de l'Union européenne. Derrière ces chiffres se cachent des tragédies humaines, des espoirs brisés et des rêves de vie meilleure anéantis. Sur la même période, 8 551 procédures judiciaires engagées contre des trafiquants ont été déclarées dans l'ensemble de l'UE. Parmi les victimes enregistrées, on compte 80 % de femmes, mais également plus de 1 000 enfants victimes d'exploitation sexuelle. Ces chiffres proviennent d'un rapport statistique sur les victimes et les auteurs de la traite des êtres humains, publié aujourd'hui par la Commission européenne. Un autre rapport montre que de nombreuses actions concrètes ont été entreprises entre 2010 et 2014 pour lutter contre cette grave violation des droits de l'homme, par exemple en améliorant la coopération avec la société civile et en donnant, aux autorités chargées du contrôle des frontières et autres parties prenantes, des orientations sur la manière de mieux repérer les victimes.

À l'occasion de la 8ème journée de l'UE contre la traite des êtres humains qui se tiendra le 18 octobre 2014, la Commission européenne dresse aujourd'hui le bilan de tous les efforts coordonnés qui ont été entrepris durant son mandat 2010-2014 pour éradiquer la traite des êtres humains. Depuis l'adoption en 2011 de la [directive européenne concernant la lutte contre la traite des êtres humains](#), les crimes relatifs à la traite des êtres humains sont désormais jugés par les tribunaux avec la même sévérité dans toute l'Europe et sanctionnés par des peines d'emprisonnement harmonisées, et les États membres de l'UE sont tenus de fournir un soutien approprié aux victimes. Par ailleurs, dans sa stratégie 2012-2016 sur la traite des êtres humains, l'UE a défini 40 mesures concrètes et pratiques de lutte contre la traite des êtres humains, qui mettent l'accent sur la protection des victimes et sur leurs droits.

La Commission européenne publie aujourd'hui un rapport à mi-parcours sur la stratégie 2012-2016 de l'UE, accompagnée d'un rapport statistique sur les victimes et les auteurs de la traite portant sur la période 2010-2012. La Commission présente également un rapport sur le recours à la directive relative aux titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains.

Lire la suite de l'article : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-14-1164\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-1164_fr.htm)

Lire le rapport à mi-parcours sur la stratégie 2012-2016 de l'UE en matière de lutte contre la traite des êtres humains

: [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/docs/20141017\\_mid-term\\_report\\_on\\_the\\_2012-2016\\_eu\\_strategy\\_on\\_trafficking\\_in\\_human\\_beings\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/docs/20141017_mid-term_report_on_the_2012-2016_eu_strategy_on_trafficking_in_human_beings_en.pdf)



## Traite des êtres humains 2010-2014: éradiquer l'esclavage des temps modernes

Lire le rapport statistique sur la traite des êtres humains pour la période 2010-2012 : [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-isnew/news/news/docs/20141017\\_working\\_paper\\_on\\_statistics\\_on\\_trafficking\\_in\\_human\\_beings\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-isnew/news/news/docs/20141017_working_paper_on_statistics_on_trafficking_in_human_beings_en.pdf)